



RÈGLEMENT INTÉRIEUR ANNEMASSE NATATION SAISON 2022/2023

Annemasse Natation est une association à but non-lucratif (loi 1901), et votre adhésion au club implique votre participation à la vie du Club et votre acceptation des règles qui le régissent. Annemasse Natation a été créée en septembre 1971 dans le but de développer la natation sportive sur Annemasse.

LE CLUB

- Les nageurs sont répartis en différents groupes en fonction de leur niveau ou de leur activité.
- Les entraînements ont lieu au Centre Aquatique Château Bleu à Annemasse.
- Aucune absence ne sera compensée par un remplacement ou remboursement des cours manqués.

L'ÉCOLE DE NATATION (ENF)

- Les nageurs de l'école de natation sont répartis en différents groupes en fonction de leur niveau.
- Les cours ont lieu au Centre Aquatique Château Bleu à Annemasse.
- Chaque créneau de l'école de natation comprend 45 minutes de cours.
- L'inscription à l'école de natation donne accès à un créneau hebdomadaire, déterminé lors de l'inscription, avec un maximum de 30 créneaux entre septembre et juin.
- Aucune absence ne sera compensée par un remplacement ou remboursement des cours manqués.

LES ENTRAINEURS

- Tous nos entraîneurs et éducateurs sont diplômés et salariés du club.

Vincent MARCHAL Natation course - ENF - Masters vincent.annemassenatation@gmail.com

Méline DELOBEL Natation course - ENF - Masters melaine.annemassenatation@gmail.com

Julie FACCO Natation Artistique jf.mns74@gmail.com

Hugo LARDEUX Natation course - ENF - Masters - Water-Polo hugo.annemassenatation@gmail.com

- Les cours de l'école de natation seront dispensés par nos éducateurs ou par des maîtres-nageurs diplômés vacataires.
- Nous disposons également d'entraîneurs bénévoles et de stagiaires.

PARTICIPER À LA VIE DU CLUB

Votre adhésion au club vous engage à participer à la vie et au développement de celui-ci. AN est une association qui ne peut fonctionner sans l'implication bénévole de licenciés. Sans cela, vous ne bénéficierez pas des mêmes services. Ainsi en plus de la cotisation du club, un chèque de caution vous sera demandé. Ce « chèque d'engagement de participation » vous sera restitué en fin de saison, dès lors que vous participerez de manière significative bénévolement à la vie du club.

Pour la natation sportive

Groupes ENF et loisirs : un chèque d'un montant de 40 euro par famille. Les familles pourront soit nous aider en faisant une mission bénévole lors des manifestations soit faire 2 fois un gâteau pour notre buvette lors des challenges et autres compétitions.

Groupe compétition : un chèque d'un montant de 100 euro par compétiteur. Pour récupérer la caution, les familles devront s'investir à hauteur de 5 journées dans l'année que ce soit comme bénévoles lors de nos manifestations ou bien en tant qu'officiel lors des compétitions à l'extérieur. Le club se réserve le droit de ne pas engager des nageurs s'il y a un manque d'engagement de la famille.

Groupe Maîtres compétition : un chèque d'un montant de 100 euro par compétiteur. Pour récupérer la caution, les familles devront s'investir à hauteur de 2 demi-journées dans l'année que ce soit comme bénévoles lors de nos manifestations ou bien en tant qu'officiel lors des compétitions à l'extérieur. Le club se réserve le droit de ne pas engager des nageurs s'il y a un manque d'engagement de la famille.

Pour le water polo

Groupe N3 : un chèque d'un montant de 100 euro par compétiteur. Pour récupérer la caution, il faudra : participer 2 fois la table de marque ou faire 2 fois le SSI ou participer 2 fois l'arbitrage match jeune ou participer 4 fois à l'installation et au rangement du terrain et de l'apéro ou débiter son cursus de formation en tant qu'officiel ou encadrer 2 fois un groupe pour remplacer un entraîneur absent ou participer à deux demi-journées de bénévolat sur les événements d'Annemasse Natation (meeting/ challenge/ initiation/...)

Groupe jeune/loisir : un chèque d'un montant de 40 euros par famille. Pour récupérer la caution, il faudra participer 1 fois la table de marque ou faire 1 fois le SSI ou participer 2 fois à l'installation et au rangement du terrain et de l'apéro ou débiter son cursus de formation en tant qu'officiel ou participer à une demi-journée de bénévolat sur les événements d'Annemasse Natation ou amener 2 fois un gâteau/quiche lors des apéros de fin de match

Pour la natation artistique

Groupe compétition : un chèque d'un montant de 100 euro par compétiteur. Pour récupérer la caution, il faudra effectuer une mission durant le gala, 1 trajet covoiturage pour une compétition/synchronat

Groupe jeune/loisir : un chèque d'un montant de 40 euros par famille. Pour récupérer la caution, les familles pourront soit nous aider en faisant une mission bénévole lors du gala, soit faire deux fois un gâteau pour notre buvette lors des challenges et autres compétitions.

Le cahier des bénévoles sera à disposition lors de nos manifestations (il fera foi en fin de saison). Les entraîneurs et/ou le comité enverront des communications lorsque nous aurons besoin de bénévoles.

LES INSCRIPTIONS

- Avant la première inscription, le candidat doit satisfaire à un test de natation afin de l'intégrer dans le groupe de nage le plus adapté. Vous recevrez par la suite, un mail avec un lien pour vous inscrire en ligne sur le site SwimCommunity.
- Les documents sont téléchargeables et à remplir avant de les remettre sur le site afin qu'ils soient contrôlés et validés.
- Votre dossier doit être complet, validé et soldé avant l'accès aux entraînements.
- Attention, le certificat médical pour les groupes adultes doit être de moins de 3 mois .
- Aucun remboursement de l'adhésion ne sera possible au-delà du 25 OCTOBRE 2022.
- Tout remboursement sera minoré du prix de la licence/assurance FFN + une somme forfaitaire de 50€.
- La FFN ne délivre plus de licence papier.

En cas de besoin, vous pouvez contacter le club afin qu'il vous adresse le récépissé de votre licence à l'adresse suivante : an.secretariat@gmail.com

LES COURS (ECOLE DE NATATION) et LES ENTRAÎNEMENTS (CLUB)

- L'entraîneur, qui a fait passer le test d'entrée, indiquera le groupe qui convient le mieux au niveau de l'enfant et les horaires d'entraînement de ce groupe.
- L'entrée à la première séance se fera uniquement lorsque le montant de la cotisation aura été réglé et que le licencié aura satisfait à la visite médicale de non-contre-indication à la pratique de la natation pour les groupe adultes (original à remettre à télécharger sur Swiim).
- Chaque élève de l'école de natation et du club se verra remettre un badge individuel. L'entrée au Centre Aquatique de Château Bleu se fait par l'entrée au public. Chacun devra présenter son badge devant le lecteur. Les parents (école de natation) souhaitant accompagner leur enfant dans les vestiaires doivent passer par l'entrée des vestiaires collectifs ou demander un ticket d'accès à l'accueil. En cas d'oubli du badge, le nageur ne pourra ni accéder aux vestiaires ni aux cours ou entraînements. En cas de perte du badge, vous pourrez vous adresser à Château Bleu pour le remplacer (coût 5€).
- L'accès aux vestiaires individuels étant interdit, l'utilisation des vestiaires collectifs est obligatoire. Changez-vous un peu avant l'heure de l'entraînement pour que les horaires puissent être respectés et que vous ne manquiez pas l'échauffement, arrivez 15 mn avant pour les nageurs du club et 10 mn avant pour l'école de natation. Ne laissez pas d'objet de valeur à l'intérieur. **Le Club ne sera pas responsable des vols éventuels.**
- Accéder aux bassins uniquement sous la responsabilité des entraîneurs. Le Club est responsable des nageurs de l'école de natation uniquement durant leurs horaires d'entraînements. Dans les vestiaires, les jeunes nageurs sont sous la responsabilité de leurs parents. Par contre, pour les autres nageurs, le club est responsable des nageurs dès leur entrée dans les vestiaires et ce jusqu'à **15 minutes après la fin de l'entraînement**. Au-delà de cette période, les jeunes nageurs sont sous la responsabilité de leurs parents.
- L'entraîneur est susceptible de refuser l'accès au cours à un nageur si celui-ci est blessé ou malade. Toutes les conditions de bonne santé doivent être réunies pour reprendre les cours, et dans ce cadre, l'entraîneur peut demander un certificat médical de reprise.
- Vous devez être assidu aux entraînements et respecter les consignes des entraîneurs. Votre entraîneur et le Club comptent sur votre esprit sportif, car vos résultats et ceux de vos camarades en dépendent. Toute absence répétée et non motivée pourra être sanctionnée par une exclusion temporaire ou définitive du groupe et/ou des compétitions (sauf école de natation). Prévenez donc les entraîneurs en cas d'absence.
- Un comportement exemplaire de la part des nageurs est attendu plus spécialement dans les vestiaires de Château Bleu. En cas de manquement, l'équipe sportive et le comité se réserve le droit de prendre toutes sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.
- Consulter régulièrement le site web du club (ou les panneaux d'affichage à l'entrée de Château Bleu).
- Les entraîneurs et la direction du club organisent une réunion d'information en début de saison pour expliquer le fonctionnement du club et les objectifs de la saison pour tous les nageurs en

fonction de leur niveau et de leur groupe. Votre présence à cette réunion est obligatoire, vous recevrez une convocation.

LES COMPÉTITIONS (CLUB UNIQUEMENT)

- Chaque licencié doit participer à toutes les compétitions auxquelles leur entraîneur l'a engagé, et respecter les horaires et les lieux de rendez-vous précisés sur les convocations.

- Les compétitions par équipe ou « Interclubs » sont particulièrement importantes pour la représentativité du Club au niveau Départemental et Régional.

La participation aux « Interclubs » est donc obligatoire si vous êtes sélectionnés par les entraîneurs, afin de ne pénaliser ni le club ni vos camarades.

- Pendant les compétitions, **le port du bonnet du club est obligatoire** à chaque épreuve.

Le port du t-shirt ou du gilet/sweat du club est obligatoire lors des remises de récompenses ainsi qu'au bord du bassin pendant tout le déroulement de la compétition.

- Les déplacements en compétition en Haute-Savoie et départements limitrophes ne sont pas pris en charge par le club et ses entraîneurs, et tout covoiturage devra être organisé par les nageurs et leurs parents. Une participation sera demandée pour les repas (et hébergement, le cas échéant) et déplacements (hors 74) en compétition, ainsi que pour les stages.

- Tout forfait à une compétition ne sera admis qu'en cas de force majeure et sur présentation d'un justificatif (certificat médical ...). Pour une compétition, le club s'engage de 1 à 9 € par nage et par nageur. Ces sommes seront refacturées au licencié en cas de forfait non justifié.

- En cas de forfaits répétés, le nageur pourra être exclu du groupe compétition et être reclassé dans un autre groupe.

- Un nageur engagé pour une compétition doit honorer celle-ci par un travail sérieux et doit observer un comportement en accord avec l'éthique sportive et la bonne image du club.

- Respecter l'environnement dans lequel chacun évolue : équipements sportifs, transport, hôtel, restaurant. Toute dégradation sera à la charge du licencié. L'équipe sportive et le comité se réservent le droit de prendre toutes sanctions nécessaires pouvant aller jusqu'à l'exclusion temporaire ou définitive.

LES STAGES (CLUB UNIQUEMENT)

- Un stage sera peut-être proposé, par l'équipe sportive, à votre enfant durant l'année (en général pendant les vacances scolaires).

- Il dépend de son niveau de natation.

- La sélection d'un nageur pour un stage est conditionnée à son assiduité ainsi qu'à un comportement conforme aux valeurs du club.

- La participation du nageur est cofinancée par le club et les parents.

LE MATÉRIEL

Vous pouvez vous procurer au sein du club : des bonnets et des t-shirts aux couleurs du club (sac et vêtements sur commande) ainsi que des lunettes, des maillots de bain ou tout autre équipement.

Adressez-vous au responsable de l'équipement ou aux entraîneurs qui transmettront :

equipement.an@gmail.com

LE COMITE

● Nos membres sont bénévoles :

- John Tinker - Président : presidence@annemasse-natation.com

- Peggy Boubet - Trésorière: treso.annemasse.natation@gmail.com

- Ivan Pelletier, Carole Giboz, Secrétaires : an.secretariat@gmail.com

- Caroline Ducret, Franck Lehaire - commission sportive :

- Dana Berger & Jessica Saillard - natation artistique :

- Loïc Quattrocchi - water polo :

● Les entraîneurs, les membres du Comité sont également à votre écoute pour tous renseignements.

● L'Assemblée Générale du club a lieu entre octobre et novembre ; vous y serez convié par courriel (si adresse électronique valable et lisible).

COMMUNICATION

● Notre site www.annemasse-natation.com est régulièrement mis à jour.

● Vous y trouverez de nombreux renseignements : Date, lieu, programme des compétitions
Résultats des compétitions Photos des compétitions et des stages Informations sur la vie du Club

● Annemasse Natation dispose aussi d'une page sur Facebook et d'un compte Instagram

Venez nous y rejoindre !

● En signant ce règlement vous acceptez, sauf mention de votre part, que le club utilise pour sa communication les photos prises lors des compétitions et manifestations liées à son activité.

● Les entraîneurs transmettent régulièrement des informations aux nageurs à la fin de l'entraînement, ou encore par e-mail.

● Les entraîneurs, les membres du Comité et notre secrétaire sont également à votre écoute pour tous renseignements

Le non-respect du règlement intérieur fera l'objet d'une sanction déterminée par la Commission Sportive et la Direction du Club.

Je soussigné,
(Nom et prénom de l'adhérent), atteste avoir lu et accepte le règlement intérieur d'Annemasse Natation.

Date :

Signature

Autorisation parentale pour le droit à l'image

- *J'autorise Annemasse Natation à utiliser l'image de mon enfant à titre gracieux en illustration de tout document utile au club (brochures, articles de presse, etc.), sur tout support (papier, informatique, électronique), et ce en France comme à l'étranger.*
- *Je n'autorise pas Annemasse Natation à utiliser l'image de mon enfant à titre gracieux en illustration de tout document utile au club (brochures, articles de presse, etc.), sur tout support (papier, informatique, électronique), et ce en France comme à l'étranger. Annemasse Natation se garde donc le droit de ne pas engager mon enfant aux compétitions et aux différentes manifestations qui engendreraient des prises de photos.*

Nom du responsable légal :

.....

Date :

Signature